



DELIBERATION N° CP 2018-422

DU 19 SEPTEMBRE 2018

AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE - QUATRIÈME AFFECTATION 2018

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** Le régime d'aide exempté n°SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;
 - VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
 - VU** Le Code de la propriété intellectuelle ;
 - VU** L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 - VU** Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 - VU** La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
 - VU** La délibération N° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 relative à la simplification de la politique régionale en matière d'investissement culturel ;
 - VU** La délibération n° CP 2018-140 du 16 mars approuvant les conventions-type relatives à l'aménagement culturel (investissement) ;
 - VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attribution du Conseil régional à la Commission permanente modifiée par délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;
 - VU** La délibération n°CR 2017-61 du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du livre et de la lecture ;
 - VU** La délibération n° CR 93 -15 du 18 décembre 2015 portant délégations d'attributions du Conseil régional à sa Présidente en matière de marchés publics ;
 - VU** La délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;
 - VU** La délibération n°CR 2017-51 du 09 mars 2017 relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la Laïcité, modifiée par la délibération n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
 - VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2018 ;
- VU** l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2018-422 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : SUBVENTIONS AUX ACTEURS DU LIVRE (FONCTIONNEMENT)

Décide de participer au titre de la politique régionale du livre au financement des projets détaillés en annexe (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **65 600 €** en autorisations d'engagement.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions type adoptées par la délibération n° CP 2017-278 du 05 juillet 2017 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement **65 600 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture » action (13100801) « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2018.

ARTICLE 2 : SOUTIEN A LA DIFFUSION NUMÉRIQUE, ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE ET D'ÉQUIPEMENT SCÉNOGRAPHIQUE (INVESTISSEMENT)

Décide de participer au titre du dispositif « Aide à la création et à la diffusion numériques » au financement des projets détaillés en annexe à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **54 762 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de conventions conformes aux conventions types relatives à l'aménagement culturel adoptées par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **54 762 €** sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », sur le programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » - action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2018.

ARTICLE 3 : SOUTIEN A LA CONSTRUCTION, RENOVATION ET ACQUISITION DE STRUCTURES ITINÉRANTES (INVESTISSEMENT)

Décide de participer au titre du dispositif « Construction, rénovation et acquisition de structures itinérantes » au financement du projet détaillé en annexe à la délibération, par l'attribution d'une subvention pour un montant maximum prévisionnel de **42 183 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type relative à l'aménagement culturel approuvée par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **42 183 €**, disponible sur le chapitre 903

« culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 « Fonds d'investissement pour la culture » - action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2018.

ARTICLE 4 : BONS D'ACHAT DE LIVRES POUR LES LYCEENS, APPRENTIS ET STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Affecte une autorisation d'engagement de **19 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 « Aide au livre et à la lecture », action 13100801 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2018.

ARTICLE 5 : DÉMARRAGE ANTICIPÉ

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en fonctionnement, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 3310 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier, prorogée par la délibération n° CR 0116 du 21 janvier 2016.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en investissement, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 3310 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier, prorogée par la délibération n° CR 0116 du 21 janvier 2016.

ARTICLE 6 : CORRECTION D'ERREURS MATERIELLES (DÉLIBÉRATION N° CP 2018-237)

Fixe au 1er octobre 2017 la date d'éligibilité des dépenses subventionnables des fiches projets n° EX031231 Proquartet, EX031345 ACP La manufacture chanson, EX031464 Diem Production, EX031501 ECARTS, EX031527 JETZT, EX031531 TRANSVERSALE, EX031534 PBOX, EX031543 CLASTIC THEATRE, EX031561 CIBOC, EX031568 Etablissement public Cité de la Céramique Sèvres et Limoges, 18006499 Coopérative de rue et de cirque, 18007574 ADAME/EMB SANNOIS, 18006666 PERSPECTIVE FILMS, 18006507 MAISON DE LA CULTURE 93, 18006506 THEATRE GERARD PHILIPPE, 18006504 LA COMPAGNIE JM RABEUX, 18006502 VANDERLAB, 18006501 ATELIER DE PARIS, annexées à la délibération n° CP 2018-237 du 30 mai 2018, et approuve la modification des fiches projet précitées en conséquence.

Approuve la fiche projet modifiée du Nouveau Théâtre de Montreuil n°18006500 jointe en annexe à la délibération, portant correction du numéro de tiers bénéficiaire.

Approuve les modifications des taux d'intervention Région (sans impact financier) pour quatre structures bénéficiaires par délibération n° 2018-237 comme suit : ACP La Manufacture chanson 66,67% (fiche n° EX031345), DIEM Prod 41,73% (fiche n° EX031464), CIBOC 48,60% (fiche n° EX031561), Signatures 54,50% (fiche n° 18007596).

ARTICLE 7 : AVENANT MODIFICATIF DE CONVENTIONS TYPE

Approuve l'avenant n°1 aux conventions type votées par délibérations n° CP 10-902, 16-221, 2017-200, 2017-297, 2017-313, 2017-507, 2017-575, 2018-125, 2018-199, 2018-237, 2018-

244, 2018-281, 2018-304, 2018-328 et 2018-332, annexé à la délibération, et autorise la Présidente à le signer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES A LA DELIBERATION

FICHES PROJETS

DOSSIER N° 18010920 - VILLEJUIF PASSAGE A LA RFID DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE - LIVRE 2018

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-312-204141-131007-300

Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	115 592,00 € HT	34,60 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEJUIF
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : passage à la RFID du réseau de lecture publique

Dates prévisionnelles : 19 septembre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La ville de Villejuif a pour projet le passage à la RFID et une automatisation des prêts et des retours.

La ville souhaite inscrire le réseau de lecture publique dans une démarche numérique ambitieuse qui se décline en différents projets, dont l'équipement des médiathèques avec une nouvelle technologie RFID pour optimiser le service à la population, mais aussi le prêt Numérique en Bibliothèque, le changement de Système Informatisé de gestion des Bibliothèques, l'amélioration de la communication dématérialisée du réseau, l'acquisition de matériel de montage numérique, etc.

Le réseau de lecture publique de la ville est composé d'une médiathèque de 2 400 m2 en centre-ville et deux bibliothèques jeunesse, au nord et au sud. Le passage à la RFID est un préalable nécessaire à la circulation des documents qui est un axe fort du projet de service et permet de répondre aux besoins de services des usagers :

- Nécessité de pouvoir rendre et emprunter les documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau
- Nécessité de pouvoir faire en sorte que toute la collection des bibliothèques soit accessible dans tous les points du territoire

- Possibilité d'un service 24h sur 24 pour les retours de documents à travers une boîte de retour de la médiathèque liée à l'automatisation
- Nécessité de dégager du temps de travail pour de nouveaux services

Le réseau de lecture publique de Villejuif met à disposition du public 144 000 documents. Les bibliothèques connaissent actuellement une hausse de fréquentation, avec 4 000 passages hebdomadaires sur le premier trimestre 2018. L'accueil du public est la principale activité de la Médiathèque avec 36h d'ouverture au public par semaine. L'équipe du réseau de lecture publique est composée de 37 agents.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 115 592 € HT. Une subvention d'un montant de 40 000 € est proposée, soit 34,60% du montant subventionnable.

Localisation géographique :

- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%	Ville	35 135,00	30,40%
Projet numérique RFID	115 592,00	100,00%	Drac Ile-de-France (S)	40 457,20	35,00%
Total	115 592,00	100,00%	Région Ile-de-France	40 000,00	34,60%
			Total	115 592,20	100,00%

**DOSSIER N° 18010987 - EST ENSEMBLE - EQUIPEMENT EN RFID DE LA BIBLIOTHEQUE DU
PRE-SAINT-GERVAIS - LIVRE 2018**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-312-204141-131007-300

Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	49 207,00 € HT	30,00 %	14 762,00 €
	Montant total de la subvention		14 762,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION EST
ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Gérard COSME, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : un équipement en RFID pour la bibliothèque du Pré-Saint-Gervais

Dates prévisionnelles : 18 juin 2018 - 18 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place de la RFID (système d'automatisation des prêts de livres) à la bibliothèque du Pré-Saint-Gervais intervient à la suite de travaux de rénovation financés par la Région dans le cadre de son soutien à l'investissement culturel. Ces travaux ayant été retardés, l'établissement public Est Ensemble, maître d'ouvrage, sollicite un démarrage anticipé pour des raisons calendaires.

Description :

En 2011, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les bibliothèques-médiathèques de Bondy, des Lilas, du Pré-Saint-Gervais, de Montreuil et ses trois bibliothèques de quartier, de Pantin et ses deux annexes, ainsi que toute nouvelle création de bibliothèque sur le territoire d'Est Ensemble. Le transfert des bibliothèques précitées est effectif depuis 2013. Le transfert des médiathèques de Noisy-le-Sec est effectif depuis 2018.

En 2016, Est Ensemble a décidé un renouvellement massif des matériels informatiques et la modernisation des systèmes intégrés de gestion des bibliothèques, ainsi que la mise en place d'un portail

web commun et d'un gestionnaire d'espace numérique public. Ce projet poursuit les objectifs suivants:

- insérer les bibliothèques dans le web de données tant pour le travail en interne (rationalisation et valorisation des opérations de traitement du document, transition bibliographique, etc) que pour le public (extension des possibilités d'accès à des ressources externes enrichies)
- proposer au public des services novateurs dans un cadre mutualisé permettant un meilleur maillage du territoire (mise en réseau des catalogues, possibilité d'emprunter et rendre n'importe quel document à partir de n'importe quel point du réseau, extension et unification de l'offre en ressources électroniques distantes, extension de l'offre en espaces numériques de travail)
- réduire la fracture numérique en offrant en tout point du réseau des possibilités d'accès physique au web et en offrant au public équipé la possibilité de se former à l'usage et à l'utilisation avertie des ressources du web.

En 2018, en lien avec cette opération globale, le territoire Est Ensemble prévoit d'équiper en RFID la bibliothèque du Pré-Saint-Gervais, ce qui constitue une opération pilote et un préambule à la généralisation de cette technologie sur l'ensemble des bibliothèques d'Est Ensemble. Il s'agit à la fois d'améliorer l'efficacité des outils de travail des professionnels tout comme la pertinence des services offerts au public dans les bibliothèques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 49 207 € HT, qui correspond à la base subventionnable comprenant l'équipement RFID de la bibliothèque. Une subvention d'un montant de 14 762 € est proposée, soit 30% du montant subventionnable.

Localisation géographique :

- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
Fourniture et installation des matériels. Equipement des documents.	49 207,00	100,00%	Est Ensemble	9 842,00	20,00%
			DRAC Ile-de-France (S)	24 603,00	50,00%
			Région Ile-de-France	14 762,00	30,00%
			Total	49 207,00	100,00%
Total	49 207,00	100,00%			

DOSSIER N° 18010152 - BOBIGNY ACQUISITION D'UN BIBLIOBUS - LIVRE 2018

Dispositif : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes (n° 00001098)

Délibération Cadre : CR2017-191 du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-312-204141-131015-300

Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	140 610,00 € HT	30,00 %	42 183,00 €
	Montant total de la subvention		42 183,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane de PAOLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquisition d'un bibliobus

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2018 - 1 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :

La ville de Bobigny a pour projet d'acquérir un nouveau bibliobus afin de desservir des quartiers éloignés de tout équipement structurant.

Le réseau de lecture publique de la ville de Bobigny se compose de trois équipements : la bibliothèque du centre-ville Elsa Triolet, la bibliothèque de quartier Emile Aillaud et un bibliobus qui dessert les autres quartiers de la commune. Les collections sont composés de 172 500 documents : imprimés, périodiques, DVD, cédéroms, CD de textes lus, CD musicaux jeunesse, ressources numériques (presse, références, autoformation).

Mis en circulation en 1988, le bibliobus actuel donne des signes d'usure et présente un aménagement limité, lequel ne permet pas une valorisation des collections, la lecture sur place et une consultation informatique du catalogue. Aujourd'hui, la ville de Bobigny souhaite le remplacer afin de maintenir une offre de lecture publique dans les quartiers Grand Quadrilatère et Rostand / Langevin. Le bibliobus pourra desservir d'autres quartiers à l'avenir, par exemple Ecoquartier, Canal de l'Ourcq et sera présent lors des manifestations balbyniennes (villages d'été, marché de Noël, fêtes de quartier...). Son aménagement intérieur offrira de nouveaux services, tels que des espaces de lecture sur place, un poste de consultation du catalogue des collections et une banque d'accueil avec deux postes pour une centralisation des prêts, retours, inscriptions et renseignements. La modularité du mobilier permettra de présenter des collections diversifiées.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 140 610 € HT, qui correspond à la base subventionnable correspondant à l'acquisition du bibliobus. Une subvention d'un montant de 42 183 € est proposée, soit 30% du montant subventionnable.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
			Ville de Bobigny	56 244,00	40,00%
Libellé	Montant	%	DRAC Ile-de-France (S)	42 183,00	30,00%
Acquisition d'un bibliobus	140 610,00	100,00%	Région Ile-de-France	42 183,00	30,00%
Total	140 610,00	100,00%	Total	140 610,00	100,00%

DOSSIER N° 18010365 - PLUMES EN FETE - LIVRE 2018

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	3 738,00 € TTC	42,80 %	1 600,00 €
	Montant total de la subvention		1 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMIS DE L'ECOLE D'ECHARCON

Adresse administrative : 26 RUE JEAN COMTE
91540 ECHARCON

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Catherine FICHAUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la première édition du salon "Plumes en fete"

Dates prévisionnelles : 20 avril 2018 - 31 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le salon Plumes en fête a lieu en octobre mais sa préparation débute bien en amont. Cela nécessite la prise en compte de manière anticipée des dépenses éligibles. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Description :

Petit salon du livre local, mis en place par une équipe de bénévoles très motivés, rattachée à l'association qui anime l'école du village.

Plumes en fête se déroulera en octobre 2018 et accueillera plus d'une trentaine d'auteurs et illustrateurs (de fantasy, polars, livres fantastiques, romances, etc.) présents pour dédicacer leurs livres. Des rencontres avec des auteurs et des blogueurs ainsi que des ateliers d'écritures sont également prévus.

En parallèle du salon, les organisateurs lancent un concours de nouvelles, à destination des scolaires (primaires, collèges et lycées) et d'adultes (notamment via les maisons de retraite alentours). Les nouvelles gagnantes seront réunies dans un recueil.

Une librairie itinérante originale, la librairie du Poussin, participe à la manifestation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le taux de subvention proposé, de 50%, est un taux bonifié dans la mesure où le salon est organisé dans une zone géographique carencée.

Localisation géographique :

- ECHARCON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
Achats de fournitures d'activités et décoration)	600,00	16,05%	rémunération de services (vente de livres)	1 600,00	42,80%
Services externes (assurances, impressions, imprimeurs, récompenses des prix, etc.)	1 908,00	51,04%	Subvention Région IdF	1 600,00	42,80%
Autres services externes (frais postaux, publicité, repas des auteurs...)	1 230,00	32,91%	Subvention mairie d'Echarcon (sollicitée)	300,00	8,03%
Total	3 738,00	100,00%	Dons d'entreprises	200,00	5,35%
			Fonds propres	38,00	1,02%
			Total	3 738,00	100,00%

DOSSIER N° 18011546 - LES LEMMS - POESIE GOUTTE D'OR - LIVRE 2018

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	36 000,00 € TTC	11,11 %	4 000,00 €
	Montant total de la subvention		4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES LEMMS
Adresse administrative : 65 RUE DE L OURCQ
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : LES LEMMS

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du 1er festival international de poésie "Poésie Goutte d'Or"

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2018 - 30 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le festival a lieu en octobre mais sa préparation débute en amont. Cela nécessite la prise en compte de manière anticipée des dépenses éligibles. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Description :

Le festival prévu du 12 au 21 octobre, a pour objet de valoriser le livre et le langage poétique et de favoriser l'expression des habitants de la Goutte d'Or à travers la présence d'auteurs et de professionnels.

Au programme :

- des auteurs du monde entier en résidence pendant 10 jours
- 6 jours de programmation (au Lavoir Moderne Parisien) : rencontres littéraires, lectures, musique, performances, projections
- des laboratoires et ateliers d'écriture (à la bibliothèque de la Goutte-d'or), animés par les artistes en résidence, à destination des collégiens et adolescents du quartier
- la mise en place d'un comptoir de la poésie, sur le parvis de l'église St Bernard, animé par les librairies et éditeurs partenaires

Une anthologie sera publiée dans le cadre de la manifestation, à partir de textes inédits fournis par les

artistes invités. A l'issue de leur résidence, les oeuvres créées par les artistes seront données en vue de la création d'archives, dans le quartier.

Sont partenaires de ce projet : la bibliothèque de la Goutte d'Or, le Lavoir Moderne Parisien, le centre Barbara. La manifestation est entièrement gratuite.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
Achats de prestations de services (interprètes, graphiste, photographes, site web...)	4 000,00	11,11%	Dotation mairie du 18e (sollicitée)	4 000,00	11,11%
Services externes (hébergement, assurance, documentation...)	8 000,00	22,22%	SOFIA (acquise)	10 000,00	27,78%
Autres service externes (transport, repas, location de matériel, communication...)	15 000,00	41,67%	Subvention conseil régional IdF	4 000,00	11,11%
Frais de personnel	9 000,00	25,00%	Subventions instituts culturels (sollicitées)	8 000,00	22,22%
Total	36 000,00	100,00%	Aide fondation La Poste (sollicitée)	10 000,00	27,78%
			Total	36 000,00	100,00%

DOSSIER N° 18010340 - DES GENS QUI LISENT - LIVRE 2018

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Fonctionnement (n° 00000184)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Fonctionnement	50 000,00 € HT	44,00 %	22 000,00 €
	Montant total de la subvention		22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LMDC

Adresse administrative : 16B AV DE LA REPUBLIQUE
78500 SARTROUVILLE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur CHRISTOPHE DA CONCEICAO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rachat du fonds dans le cadre de la reprise de la librairie

Dates prévisionnelles : 5 juillet 2018 - 5 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt du dossier est le 6 avril 2018. Compte tenu de la date de la reprise de la librairie, en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit être prise afin de verser la subvention.

Description :

Créée en 2007, en plein centre-ville, au pied de la gare RER, L'Arbre à Lire est une librairie indépendante généraliste, avec une forte couleur jeunesse, qui propose à sa clientèle un large choix d'ouvrages en littérature et en jeunesse.

Dans le cadre de la reprise, la nouvelle gérante procède au rachat du stock. Dans un premier temps, seules la façade et la vitrine seront remplacées, mais, dans un second temps, la librairie fera l'objet d'une rénovation plus importante.

La nouvelle gérante prévoit de changer le nom de la librairie "Des gens qui lisent", de développer l'assortiment en littérature et de poursuivre une politique d'animation culturelle, par le biais notamment de clubs de lecture et d'ateliers. Son ambition est de faire de la librairie un lieu de la rencontre et du partage autour du livre et de l'art, autour du lien entre les gens:

- le RDC sera consacré à la vente de livres : jeunesse, littérature, histoire, beaux-arts, vie pratique,

cuisine, etc.

- l'étage sera rénové pour être dédié aux rencontres, ateliers, clubs de lecture et expositions

La reprise de la librairie bénéficie également du soutien de l'ADELIC.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
Rachat du stock	50 000,00	100,00%	ADELIC (A)	23 000,00	46,00%
			Centre National du Livre (S)	5 000,00	10,00%
			Région Ile-de-France	22 000,00	44,00%
Total	50 000,00	100,00%	Total	50 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42681 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

DOSSIER N° 18010328 - L'AUTRE LIVRE - LIVRE 2018

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	57 600,00 € HT	13,89 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L AUTRE LIVRE
Adresse administrative : 13 RUE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN GORIUS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Salon de L'Autre Livre

Dates prévisionnelles : 15 juin 2018 - 15 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt est le 30 avril 2018. Compte tenu de la date de la manifestation qui se déroule en novembre 2018 et de la nécessité d'engager les dépenses de communication dès le 15 juin 2018 et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Description :

L'association L'Autre Livre souhaite organiser le 16ème Salon des éditeurs indépendants mi-novembre, à l'Espace des Blancs Manteaux (Paris 4ème).

Depuis 2003, l'association organise le salon de l'Autre livre, qui participe à la promotion de l'édition indépendante auprès du public et est devenu un lieu de rencontre des éditeurs indépendants. Rassemblant 244 éditeurs adhérents, L'Autre Livre développe, en parallèle du Salon des éditeurs indépendants, des actions pour la défense et la promotion de l'édition indépendante (librairies éphémères, site internet L'Autre Livre...).

Le prochain Salon de l'Autre livre se déroulera à l'Espace d'animation des Blancs Manteaux les 16, 17 et 18 novembre. A l'occasion de cette 16ème édition, le Salon accueillera près de 160 éditeurs

indépendants, dont plus de la moitié sont franciliens, constituera une vitrine pour les éditeurs auprès du public, des librairies et des bibliothèques et proposera des table-rondes, des débats, des lectures et des rencontres. A cette occasion, un annuaire des maisons d'édition présentes sera réalisé.

En 2018, le salon de l'Autre livre a rassemblé plus de 160 éditeurs sur 3 jours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
Achat de fournitures d'ateliers ou d'activités	4 000,00	6,94%	Participation des adhérents	37 600,00	65,28%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, honoraires, publicité)	28 600,00	49,65%	DRAC (S)	6 000,00	10,42%
			Ville de Paris (S)	6 000,00	10,42%
Frais de personnel	25 000,00	43,40%	Région Ile-de-France	8 000,00	13,89%
Total	57 600,00	100,00%	Total	57 600,00	100,00%

DOSSIER N° 18012241 - COMITE POUR LE CENTENAIRE SOLJENITSYNE - LIVRE 2018

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)

Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300

Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	358 500,00 € TTC	8,37 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE POUR LE CENTENAIRE SOLJENITSYNE
Adresse administrative : 23 QAU DE CONTI 75006 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : COMITE POUR LE CENTENAIRE SOLJETSYNE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : présentation d'un exposition et de manifestations culturelles dans des bibliothèques franciliennes

Dates prévisionnelles : 4 juillet 2018 - 4 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la date de la manifestation qui démarre en novembre et de la nécessité d'engager les dépenses pour la réservation des chambres d'hôtel dès le 4 décembre et, en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Description :

Le Comité pour le Centenaire de Soljenitsyne a pour objectif l'organisation à Paris d'un colloque et d'une exposition accompagnés de manifestations culturelles pour la commémoration du centenaire de la naissance de Soljenitsyne.

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la naissance de Soljenitsyne, l'association prévoit, en novembre et décembre 2018, d'organiser un colloque scientifique international à l'Institut de France et à la Sorbonne et une exposition, lesquels seront accompagnés de la publication d'un catalogue de l'exposition et de manifestations culturelles.

L'exposition présentera des objets et manuscrits venant de Russie, appartenant aux archives de l'écrivain, mais aussi des photos, des archives de Claude Durand, son agent littéraire, des éditions YMCA-Press et de Nikita Struve, son éditeur russe de Paris, etc. Les commissaires en seront le professeur Georges Nivat et l'adjointe de Natalia Soljenitsyne aux archives, Galina Turina, de Moscou.

Une partie de l'exposition sera itinérante et a vocation à être présentée dans des bibliothèques franciliennes en 2019, dans les villes d'Antony, Massy, Versailles, Boulogne, Montfermeil, à l'Institut d'histoire sociale de la ville de Nanterre. Une invitation à participer au colloque sera adressée aux collèges et lycées d'Ile-de-France enseignant le russe et dans les médiathèques et lieux d'Ile-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Libellé	Montant	%
Libellé	Montant	%			
			Ventes (catalogues, affiches)	6 000,00	1,67%
			Etat (S)	30 000,00	8,37%
			Ville de Paris (S)	10 000,00	2,79%
Achats (photos, cartels, numérisation, montage)	13 000,00	3,63%	Mécénat et dons	282 500,00	78,80%
Services externes (réalisation de l'exposition, location des vitrines, catalogue, droits d'auteurs, graphiste)	291 000,00	81,17%	Région Ile-de-France	30 000,00	8,37%
			Total	358 500,00	100,00%
Autres services externes (diffusion, déplacements, missions, frais postaux et télécommunications, honoraires, publicité, etc)	54 500,00	15,20%			
Total	358 500,00	100,00%			

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.48161 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

FICHE MODIFIEE NOUVEAU THEATRE DE MONTREUIL

**DOSSIER N° 18006500 - NOUVEAU THEATRE DE MONTREUIL - ELEONORE AUZOU CONNES,
EMMA LIEGOIS, REMI FORTIN, ROMAIN DARRIEU, MAUD POUGEOISE**

Dispositif : Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) - Structures (n° 00001074)

Délibération Cadre : CR2017-131 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300

Action : 13101303- Fonds Régional des Talents Emergents

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) - Structures	61 814,00 € TTC	48,53 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE MONTREUIL

Adresse administrative : 10 PL JEAN-JAURES
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur Mathieu BAUER, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2017 - 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet débuté

Description :

Le Nouveau Théâtre de Montreuil, centre dramatique national, accompagne 5 jeunes comédiens issus de la promotion 2016 de l'école du Théâtre National de Strasbourg, dans trois projets de pièces de théâtre :

"La chevauchée des bannis", mise en scène par Mathieu Bauer, est un western librement inspiré du livre « La Chevauchée des bannis » de Lee Wells. L'histoire: un petit village du Wyoming, enneigé dans les Rocheuses, est pris d'assaut par une bande de hors-la-loi. Les « farmers » oublient leurs querelles pour faire front ensemble cette pièce a vocation à être créée en automne 2018..

" Musique de table": Portant d'une partition gestuelle et musicale pour percussionnistes sur table, écrite par Thierry de Mey en 1987, 3 des jeunes comédiens inventent un drame autour de la notion d'interprétation. Les comédiens ont prolongé et enrichi cette pièce brève basée sur le tempo et le rythme, aux effets hypnotiques et envoûtants. Ils créent une forme théâtrale sur la perfection et l'accident, la relation à l'autre, entre harmonie et sidonance.

"Traven":8 acteurs et 2 musiciens donnent corps à une enquête labyrinthique à la recherche de B.Traven, romancier et auteur du fameux Trésor de la Sierra Madre qui inspira le cinéaste J. HUSTON. Celui qui a maquillé son passé et propagé des rumeurs jusqu'à sa mort en 1969 est le point de convergence d'un spectacle où l'on glisse d'un récit à l'autre, d'une atmosphère de film d'espionnage à une critique du capitalisme.

Livrable: représentation des pièces -décembre 2017 pour "Musiques de table", Avril 2018 pour "B. Traven", pas de date pour les autres projets

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 61 814€ et correspond au budget proposé par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant proposé.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charges artistiques	64 219,00	78,49%	Subvention État (attribuée)	8 500,00	10,39%
Charges technique	7 665,00	9,37%	Subvention Collectivités territoriales (FoRTE)	50 000,00	61,11%
Coûts de structure dans la limite des 20%	9 930,00	12,14%	Autres financements	23 314,00	28,50%
Total	81 814,00	100,00%	Total	81 814,00	100,00%

AVENANT CONVENTIONS TYPE

Avenant n°1 aux conventions type relatives à la mise en œuvre de divers dispositifs culturels

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Région Ile-de-France, représentée par Madame Valérie PECRESSE, présidente du Conseil régional, dont le siège social est situé 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, Ci-après dénommée « la Région »
D'une part,

Et

L'organisme dénommé : XXX

dont le statut juridique

est :

dont le n° SIRET est :

.....

dont le siège social est situé à :

ayant pour représentant :

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibérations n° CP 10-902, 16-221, 2017-200, 2017-297, 2017-313, 2017-507, 2017-575, 2018-125, 2018-199, 2018-237, 2018-244, 2018-281, 2018-304, 2018-328 et 2018-332, ont été adoptées diverses conventions type encadrant la relation contractuelle entre la Région et les bénéficiaires de subventions en fonctionnement.

Ces conventions relèvent de l'application des politiques régionales en faveur du spectacle vivant, du livre et de la lecture, des arts plastiques et numériques et du patrimoine.

L'article relatif aux modalités de versement des avances n'étant pas conforme à l'article 36 du Règlement Budgétaire et Financier (RBF), adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, il est proposé de lui substituer un nouvel article.

ARTICLE 1 :

L'article XXX relatif au versement des avances est modifié comme suit :

« Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les dépenses prévisionnelles du projet, en proportion du taux de la subvention, si cet organisme justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 80% de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80% du montant de la subvention »

La convention relative au dispositif FoRTE-bourses, votée par délibération n° CP 2018-237, est inchangée.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en deux exemplaires,

Le
La présidente
du Conseil Régional
d'Ile-de-France

Le
L'organisme

(nom, qualité du signataire
et cachet du bénéficiaire)